

Image not found or type unknown



Puis je empêcher la reconnaissance par le père de mon enfant

Par **CL**, le **23/01/2020** à **21:34**

Bonjour,

enceinte de 7 mois je viens d'apprendre que le géniteur de ma fille me trompe depuis plusieurs mois.

Séparé de lui , je souhaite l'empêcher de reconnaître mon enfant et afin qu'il n'Est aucun droit sur elle .

ai je le droit ? Quelles démarches dois je entreprendre ?

Merci

cordialement

Par **fabrice58**, le **23/01/2020** à **22:04**

Bonsoir,

vous ne pouvez pas empêcher cet homme de reconnaître l'enfant, qui ne vous appartient pas.

Il n'aura jamais aucun droit sur lui puisque personne n'en a sur un être humain, il aura des devoirs alimentaires et un droit de visite et d'hébergement s'il le désire.

cdt

Par **Visiteur**, le **23/01/2020** à **22:16**

Bonjour

Vous ne pouvez interdire au père de reconnaître ses enfants, qui a des droits lui aussi, même si ses parents ne vivent pas ensemble.

Et **le droit** donne aux parents des obligations également.

Un peu de lecture. <https://autorité parentale et enfant>

Par **youris**, le **24/01/2020** à **09:57**

bonjour,

le père de votre enfant n'a pas besoin de votre accord pour reconnaître son enfant.

le père de votre enfant pourra faire une procédure judiciaire pour se voir reconnaître la paternité de son enfant.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F887>

si vous n'étiez pas marié, il n'y a pas d'obligation juridique de fidélité.

en fait vous allez surtout sanctionner votre enfant en le privant de père.

un enfant n'est pas un jouet ou une chose qu'on utilise pour punir son père.

salutations